

Des Structures d'Insertion par l'Activité Economique pour des achats socialement responsables

Annuaire et guide pratique de la mise
en œuvre des clauses sociales

Landes
Novembre 2010

Ce guide a été réalisé par le **GARIE**

Avec le soutien du **Conseil Régional d'Aquitaine**,
du **Conseil Général des Landes** et de la
DIRECCTE Unité territoriale des Landes

Et la collaboration du **CRCE GEIQ**

Prestations de biens et services

Mise à disposition du personnel

Sommaire

Editorial	p. 3
L'IAE*, la richesse d'un secteur	p. 4
Combattre les idées reçues	p. 6
Cartographie des structures	p. 8
Structures prestataires de biens et de services	p. 9 à 18
Structures de mise à disposition de personnel	p. 19 à 23
La clause sociale, un levier pour l'emploi	p. 24
Rappel réglementaire du cadre du dispositif des clauses sociales	p. 24
Les articles relatifs aux composantes sociales	p. 24
Les mécanismes d'application du dispositif	p. 25
La méthodologie de projet à mettre en œuvre	p. 26
Retours d'expériences	p. 27
Vos contacts sur le territoire	p. 28
Annexes	
Modèle « type » pour une clause d'insertion (Article 14)	p. 29
Modèle « type » pour un marché de service de qualification et d'insertion professionnelle (Article 30)	p. 32

* Insertion par l'Activité Economique

Editorial

Chaque année, ce sont près de 250 000 marchés publics qui sont passés pour un montant approximatif de 115 milliard d'euros. Cela représente environ 10% du PIB et 20% des dépenses globales. Ainsi, les donneurs d'ordres publics, par leurs achats de fournitures, de travaux et de services, constituent des acteurs de premier plan de la vie économique de notre pays. La commande publique tend à être utilisée comme un levier de développement durable et donc un outil pour l'insertion et l'accès à l'emploi des personnes en difficultés sociale et professionnelle notamment par le biais du dispositif des clauses sociales.

Les dispositifs sont aujourd'hui sécurisés tant à l'échelle nationale qu'européenne. L'enjeu principal réside donc dans leur diffusion et leur mise en œuvre réussie.

Les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) sont partie prenante de ces dispositifs et en sont une réponse privilégiée : inscrites sur les territoires, elles accompagnent leurs salariés au plus près et offrent une prestation de qualité.

Véritables entreprises, elles se positionnent également en « direct » sur la commande publique et peuvent ainsi répondre aux différentes procédures comme les marchés de gré à gré et les Marchés à Procédure Adaptée (MAPA).

Dans cette perspective, le GARIE, avec le soutien de ses partenaires, a édité cet annuaire à destination des acheteurs publics. Fruit d'un travail collectif, il rappelle la diversité du secteur de l'IAE et dresse une cartographie de son offre de service*. Cet outil se veut contribuer, je le souhaite vivement, à la mise en œuvre effective et collective d'un achat public « socialement responsable ».

*Le président du GARIE,
Jean-Pierre PAUILLACQ*

*Dans ce livret, ne figurent que les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique des Landes qui l'ont souhaité.

L'IAE, la richesse d'un secteur

L'IAE, c'est quoi ?

Le secteur de l'insertion par l'activité économique a pour objectif de contribuer à l'insertion des personnes en difficulté en utilisant le support « travail » comme outil de réinsertion.

Ainsi, les structures de l'IAE ont une double mission, économique et sociale.

Economique car, comme toutes entreprises, une structure de l'IAE crée de l'emploi et engendre des effets positifs, à savoir des rentrées fiscales pour l'Etat et les collectivités locales, des revenus pour la protection sociale et l'assurance chômage, de la consommation, une amélioration des services de formation et d'orientation professionnelle, une réduction des coûts liés au chômage...

Sociale car, les structures de l'IAE proposent aux plus démunis une activité salariée avec un accompagnement spécifique afin de les redynamiser socialement et de les requalifier professionnellement ; l'objectif étant d'offrir à ces personnes un parcours qui leur permette de s'insérer, notamment par l'accès à l'emploi en milieu « ordinaire ».

Quel est le poids de l'IAE ?

En Aquitaine, ces structures sont positionnées sur 30 secteurs d'activités (bâtiment, espaces verts, restauration, environnement etc..) et recouvrent plus de 80 métiers.

Aujourd'hui, dans le département des Landes, on compte 26 structures d'insertion par l'activité économique. Elles sont positionnées sur 13 secteurs d'activités tels que l'espace vert, la propreté, le bâtiment gros œuvre et second œuvre, le recyclage, le maraîchage, la restauration de petit patrimoine, etc.

L'ensemble de ces structures créent de l'activité sur le territoire en embauchant 1300 salariés en insertion et 170 permanents. En 2009, elles réalisaient un chiffre d'affaires total d'environ 10 millions d'euros. (données 2010 - source GARIE).

Quels sont les différents modes d'action des structures ?

Deux modes d'actions sont à dissocier : **les prestataires de biens et de services** (Entreprises d'Insertion et Ateliers et Chantiers d'Insertion) et **les structures de mise à disposition de personnel** (Associations Intermédiaires, Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion, Groupements d'Employeur d'Insertion et de Qualification).

* Equivalent Temps Plein

Les prestataires de biens et services

Types de structures	Spécificités : activité, positionnement	Rapport à la commande publique
Atelier Chantier d'Insertion ACI	Positionnement sur le secteur non marchand, activité ayant principalement un caractère d'utilité sociale (entretien des espaces naturels, l'environnement, la rénovation, ...)	Positionnement sur l'article 30 et sur toute procédure d'appel d'offres (appels d'offres classiques, MAPA, marchés de gré à gré).
Entreprise d'Insertion EI	Entreprise de production de biens ou de services. L'EI a les mêmes droits et devoirs que les entreprises « ordinaires », elle se situe dans le secteur concurrentiel marchand. Supports d'activités divers.	Positionnement sur les articles 14 et 53 et sur toute procédure d'appel d'offres (appels d'offres classiques, MAPA, marchés de gré à gré).
Régie de Quartier RQ	Elles sont situées au sein d'un quartier et proposent des services de proximité. Certaines ont un conventionnement ACI ou EI.	Positionnement sur les articles 14, 53 et 30. En fonction de leur statut, les régies de quartier peuvent se positionner sur toute procédure d'appel d'offre (appels d'offres classiques, MAPA, marchés de gré à gré).

Les structures de mise à disposition du personnel

Types de structures	Spécificités : activité, positionnement	Rapport à la commande publique
Association Intermédiaire AI	Mise à disposition des personnes auprès des particuliers, associations, collectivités, artisans et entreprises.	Positionnement sur les articles 14 et 30 et sur toute procédure d'appel d'offres. Possibilité d'effectuer de la mise à disposition de personnel au sein de la fonction publique.
Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion ETTI	Mise à disposition dans les entreprises, législation du travail temporaire.	Positionnement sur l'article 14. Possibilité de détacher du personnel intérimaire au sein de la fonction publique.
Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification GEIQ	Mise à disposition de personnes en contrat en alternance entreprise-formation.	Positionnement sur l'article 14. Possibilité de mise à disposition de personnel dans le cadre de l'adhésion au GEIQ.

Combattre les idées reçues

Les SIAE ont-elles des prestations de moins bonne qualité que les entreprises traditionnelles ?

Toutes les structures de l'IAE vendent leurs produits et services au prix du marché. Comme toutes les autres entreprises, elles doivent donc s'adapter au marché tant professionnellement que qualitativement. De nombreux exemples démontrent de la qualité des travaux réalisés par les SIAE.

Les SIAE sont-elles en capacité de se positionner sur des prestations très « techniques » ?

Chaque structure de l'IAE a un domaine d'activité propre. Les permanents salariés au sein des SIAE ont pour mission l'encadrement des personnes en difficulté, la gestion de la production et la maîtrise des techniques employées. Ce sont des spécialistes en leur domaine.

Les SIAE sont-elles des concurrents déloyaux aux entreprises classiques ?

Elles sont présentes sur le marché et en respectent les conditions.

Les SIAE perçoivent de l'Etat et ou des collectivités un financement pour l'exercice d'une mission sociale. Ce financement compense le surencadrement et l'accompagnement socio-professionnel des personnes, le turn over au sein des structures.

Pour plus d'informations sur le secteur, les structures, les actualités, ... Rendez-vous sur www.iae-aquitaine.org

Autre lien également utile : www.socialement-responsable.org

Cartographie des structures



Prestations de biens et services

	Page	<i>Environnement (espace naturel/ travaux paysagers)</i>	<i>Bâtiment (gros œuvre, second œuvre/ restauration petit patrimoine)</i>	<i>Textile (blanchisserie/couture/ confection/repassage)</i>	<i>Jardinage, espaces verts</i>	<i>Nettoyage, propreté</i>	<i>Récupération, recyclage</i>	<i>Commerce</i>	<i>Maraîchage</i>	<i>Restauration</i>	<i>Déménagement</i>
AISIF-DEFIS	10		•	•	•						
ARDITS	10		•								
Atelier Fil	11					•	•				
BEVER SARL	11			•							
Blanchisserie du FORUM	12			•							
Bois et Services	12				•	•	•				
CIGL (Chantier d'Insertion des Grands Lacs)	13	•	•		•						
CLMV	13					•					
Items	14		•		•	•					
Jardin des restos du cœur des Landes	14				•	•			•		
L'arbre à Pain	15	•	•				•	•			
La Moustey	15					•					
Landes Nettoyage Services	16					•					
Landes Partages	16					•	•				•
Le Marsan Agglomération	17	•		•							
Sans Façon	17						•	•			
SCIC L'Eole	18									•	

AIISIF - DEFIS

Entreprise d'Insertion

BÂTIMENT
JARDINAGE ESPACES VERTS
NETTOYAGE PROPRETÉ

Secteur d'activité

Second œuvre bâtiment, espace vert et nettoyage

Savoir-faire technique et prestations

Peinture, pose revêtements, carrelages/faïences, isolation, plâtrerie, petite maçonnerie, rénovation, réfection, aménagement, entretien de parties communes, espaces verts, terrassement et assainissement.

Territoire d'intervention : Landes

Chiffre d'Affaires : 373 355 €

Nombre de salariés (en ETP) : 5,8 ETP de permanents (6 personnes) et 6 ETP en insertion (6 personnes)

Nombre d'encadrants techniques : 4 (2 peintres et 2 ouvriers polyvalents)

Équipement à disposition : matériel espace vert : tondeuse autoportée, taille haies, tondeuses, débroussailleuses... Matériel maçonnerie : bétonnières,... Matériel peinture : échafaudage,... Matériel nettoyage : aspirateurs, nettoyeur haute pression, brosses rotatives... Véhicules : 2 camions, 1 fourgon, 2 fourgonnettes

Expériences et principales réalisations

8 ans d'ancienneté. Nombreux travaux de rénovation second œuvre du bâtiment (particuliers, agences immobilières, Offices HLM, Municipalités, Syndicats de copropriétés). 5 saisons d'entretien espaces verts pour municipalités et copropriétés. Nettoyage communs d'immeubles. Depuis 3 ans, obtention de plusieurs chantiers en réponse à des marchés publics (peinture, carrelage, faïence, espaces verts et nettoyage...).

Coordonnées

7, rue des Prairies
ZAE du sablar
40100 DAX
Tel : 05 58 56 54 40 - Fax : 05 58 90 07 15
Mail : entreprise_aisif@orange.fr
www.bacdax.com
Contact : Christelle CAMOUGRAND

ARDITS

Atelier et Chantier d'Insertion

BÂTIMENT

Secteur d'activité

Restauration du patrimoine

Savoir-faire technique et prestations

Coffrage et montage de murs en pierre, rejointoiement des murs en pierre, piquage des vieux enduits pour refaire des enduits de couleurs à la chaux rabout, couverture des murs avec tuiles de recouvrement, construction de piliers et fabrication de chapeaux de piliers, de semelles en béton pour support de murs de pierres, montage de pierres entre colombage, construction de four à pain en brique, restauration de lavoirs, de puits, de fontaines, montage de clôture en rondins de bois, fabrication de table en bois, de poubelles, de bancs, de bac à fleurs, construction de passerelles en bois etc...

Territoire d'intervention : cantons de Villeneuve de marsan, Roquefort, Gabarret, Aire sur l'Adour, Grenade sur l'Adour, Saint-Sever, Mugron, Labrit.

Chiffre d'Affaires : 100 000 €

Nombre de salariés (en ETP) : 2 ETP permanents et 2,55 ETP en insertion

Nombre d'encadrants techniques : 1

Équipement à disposition : véhicule de 9 places pour transport des salariés en insertion et du matériel, deux véhicules utilitaires, échafaudage, bétonnières, groupe, appareil à haute pression, tronçonneuse, visseuse, perceuse, divers outils de maçonnerie.

Expériences et principales réalisations

Restauration de la bergerie de Tampuy et de la maison forte (Domaine départemental d'Ognoas), restauration du moulin de l'Étang de la Gaube à Arthez d'Armagnac, restauration de l'Église de Corbleu (commune de Pouydesseaux), réfection et couverture des murs du cimetière pour la commune de Biscarosse, construction d'un four à pain sur la commune de Gaillères, clôture en bois sur la commune de Betbezer et Saint Julien d'Armagnac ainsi que fabrication de tables et de poubelles et de bancs, réfection des contreforts de l'église sur la commune de Hontanx et Betbezer, construction d'une passerelle au moulin de la Gaube à Arthez d'Armagnac pour le Conseil Général etc... Nombreuses autres expériences.

Coordonnées

62, place de Bousqué
40120 POUYDESSEAUX
Tel : 05 58 93 91 86 - Fax : 05 58 93 91 86
Mail : ardits@aliceadsl.fr
Contact : Joëlle LUBAT

Atelier Fil

Atelier et Chantier d'Insertion

Secteur d'activité

Collecte, tri, et vente de vêtement d'occasion

Savoir-faire technique et prestations

Collecte, tri et vente de vêtement d'occasion. Chaque année, environ 400 tonnes de collectes de vêtements (sur les communes de Dax, Capbreton, Saint Sever, Hinx et Biarritz). 8% de nos vêtements sont vendus dans nos deux boutiques situées à Dax (prix bas : de 1,80€ à 10€) ; le reste est vendu à la société « Ecoval ». Des retouches sont faites sur les vêtements achetés. De plus, les couturières en insertion peuvent créer des réalisations que nous produisons lors de défilés organisés par notre structure.

Territoire d'intervention : Dax

Chiffre d'Affaires : 145 000 €

Nombre de salariés (en ETP) : 3 salariés permanents et 8,75 salariés en insertion

Nombre d'encadrants techniques : 2

Équipement à disposition : un camion et l'ensemble du matériel nécessaire à notre activité.

RECUPERATION
RECYCLAGE
COMMERCE

Coordonnées

21 bis, avenue Francis Planté
40100 DAX

Tel : 05 58 74 45 86 - Fax : 05 58 74 45 86

Mail : fil.atelier@wanadoo.fr

Contact : Sandrine ASCENCIO

Antenne

15, rue Neuve
40100 DAX

BEVER SARL

Entreprise d'Insertion

Secteur d'activité

Entretiens des espaces verts.

Savoir-faire technique et prestations

Aménagement et entretien des espaces verts et du milieu naturel

Territoire d'intervention : Landes, Gers, Pyrénées-Atlantiques

Chiffre d'Affaires : 480 000 €

Nombre de salariés (en ETP) : 1 gérant, 0,8 secrétaire, 3 salariés en insertion, 6 CDI, 1 apprenti

Équipement à disposition : 1 camion équipé d'une grue forestière, 4 camions benne 3,5T, 1 désherbeur thermique vapeur, tondeuse autoportée, aspirateur à feuilles, matériel de bucheronnage et espaces verts

JARDINAGE
ESPACES VERTS

Expériences et principales réalisations

Bever possède quinze années d'expérience dans le domaine de l'aménagement et de l'entretien des espaces verts et du milieu naturel. La valorisation de la biomasse (broyage des rémanents) a longtemps été la première activité de Bever et représente encore près de la moitié du CA (200 000€). Aujourd'hui, la structure répond à de nombreux marchés publics et privés dans le domaine de la création et de l'aménagement paysagers. Elle développe également des activités dans le domaine des entretiens de rivières ou de sites naturels (débroussaillage, taille, abattages). Bever s'est dotée d'un désherbeur thermique à vapeur sur camion 3,5T pour proposer une alternative aux produits phytosanitaires. L'effort de formation (Bac Pro- BEPA Paysage) et de recrutement ciblé ont permis de développer le secteur de l'aménagement paysager et d'intégrer des publics en insertion en CDI.

Coordonnées

30, route de Cantegrit Est
40110 MORCENX

Tel : 05 58 07 85 10 - Fax : 05 58 04 16 59

Mail : bever.sarl@wanadoo.fr

Contact : Pierre DARMANTE

Blanchisserie du FORUM

Entreprise d'Insertion

TEXTILE

Secteur d'activité

Blanchisserie et repasserie pour professionnels et particuliers.

Savoir-faire technique et prestations

Traitement du linge à la demande (de l'enlèvement jusqu'à la livraison). Prise en compte des besoins des clients (délais, pliage, présentation du linge rendu...).

Territoire d'intervention : embauches des personnels en insertion prioritaires sur les cantons de Peyrehorade et Pouillon. Zone de livraison : Sud des Landes et Nord des Pyrénées-Atlantiques.

Chiffre d'Affaires : 58 200 € de ventes de prestations

Nombre de salariés (en ETP) : 3 ETP dont 2 en insertion (3 à 4 personnes)

Nombre d'encadrants techniques : 1 ETP (2 personnes à 1/2 temps) soit 1 directeur et 1 responsable d'atelier.

Équipement à disposition : Véhicule assurant les livraisons. Atelier équipé pour traiter en blanchisserie et repassage artisanal 200 à 400 kg de linge/jour.

Expériences et principales réalisations

Services effectués auprès des loueurs (gîtes, chambres d'hôtes, meublés...), d'hôtels et de restaurants, d'associations, de collectivités (Conseil général des Landes, Communauté des communes du Pays d'Orthe, Mairie de Pouillon, Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels du Marais d'Orx), de -commerces de bouches, artisans, commerçants et industries.

Coordonnées

55, rue du Château
40300 PEYREHORADE
Tel : 05 58 73 27 44
Mail : forum.landres@free.fr
Contact : Stéphane EYMERY

Bois et Services

Régie de Quartier, Atelier et Chantier d'Insertion et Entreprise d'Insertion

Secteur d'activité

ACI : nettoyage, espaces verts. EI : broyage, espaces verts, location de scooter

Savoir-faire technique et prestations

ACI (nettoyage des parties communes des HLM départementaux, entretien espaces verts du quartier du Peyrouat, encombrants, déménagements sociaux) ; EI (taille de haie, tonte, débroussaillage, broyage de branches, location de scooter à de jeunes demandeurs d'emplois, collecte de cartons d'entreprises pour le recyclage).

Territoire d'intervention : ACI : intervention nettoyage sur le département des Landes ; EI : Landes et départements limitrophes

Chiffre d'Affaires : 296 086 € (ACI : 139 816 € ; EI : 156 270 €)

Nombre de salariés (en ETP) : ACI : 14 ETP en insertion et 5,5 ETP permanent. EI : 7 ETP en insertion et 4,5 ETP permanent.

Nombre d'encadrants techniques : 6 (3 sur l'EI - volet broyage dont un avec 25 ans d'expérience espaces verts) ; 2 sur l'ACI (nettoyage et espaces verts)

Équipement à disposition : broyeurs, camions, poids lourds, tronçonneuses, débroussailleuses, taille haie, desherbeur thermique, tracteur tondeuse, ordinateurs, photocopieurs, imprimantes, petits matériels mécaniques, parcs de 20 scooters (local mis à disposition plateforme sociale), locaux stockage et bureau (quartier du Peyrouat).

NETTOYAGE PROPRETÉ
JARDINAGE ESPACES VERTS
RECUPERATION RECYCLAGE

Expériences et principales réalisations

Réponse à des appels d'offres des marchés publics. ACI : marché d'insertion et de qualification avec la ville dans le cadre de l'ANRU (espaces verts) et l'OPH départemental (nettoyage) ; EI : entretiens des espaces verts pour les particuliers et les collectivités, broyage de branches en sous-traitance avec des élagueurs des Landes et pour la ville de Mont de Marsan. Ponctuellement, marché avec la ville sur d'autres types d'intervention (restauration petit patrimoine,...)

Coordonnées

45 ter, avenue de Sabres
40000 MONT DE MARSAN
Tel : 05 58 06 36 02 - Fax : 05 58 06 87 35
Mail : asso.boisetservices@wanadoo.fr
Contact : Bernadette DELECRAY

CIGL (Chantier d'Insertion des Grands Lacs)

Atelier et Chantier d'Insertion

Secteur d'activité

Espace vert, environnement, petit patrimoine

Savoir-faire technique et prestations

Protection et entretien de l'environnement : désencombrement des lits des rivières. Entretien d'écluses. Entretien des sentiers de randonnées, des crastes et des espaces verts (débroussaillage, élagage, désherbage thermique, plantations, engazonnement, taille de haies). Arrachage manuel de plantes invasives (Jussie et Lagarosiphon). Aménagement, protection et végétalisation des berges en génie végétal. Protection des pistes cyclables. Réalisation d'une pépinière. Réparation et aménagement des postes handi-pêche.

Réhabilitations bois : remise en état et réalisation de pontons. Protection de berges en tunage bois. Pose de caillebotis. Création de barrières. Construction de mezzanine. Aménagement cale à bateaux.

Territoire d'intervention : Pays Landes Nature Côte d'Argent

Chiffre d'Affaires : 79 127 € (en 2009)

Nombre de salariés (en ETP) : 10 ETP en insertion et 4.45 ETP permanent (1 ETP sur le poste de directeur, 2 ETP sur les postes d'encadrants techniques, 0.75 sur le poste de gestion-administration, 0.70 pour l'accompagnement socioprofessionnel).

Équipement à disposition : camion IVECO 7 places à benne basculante, camion TRAFIC 4x4 de 7 places avec atelier, caravane de chantier pour la restauration, 4x4 Pick-up avec remorque, micro tracteur avec Gyrobroyeur, débroussailleuses (autoportée et tractée), tondeuses autoportées, motopompe, tronçonneuses, perches d'élagages, treuil 2T. Toutes nos machines fonctionnent avec des huiles et graisse BIO.

JARDINAGE ESPACES VERTS
ENVIRONNEMENT
BÂTIMENT

Expériences et principales réalisations

Travaux de restauration de rivière (appel d'offre de marché public sur procédure adaptée, Communauté des Communes des Grands Lacs). Entretien des sentiers de randonnées (appel d'offre de marché public du Conseil Général des Landes). Entretien des espaces verts (appel d'offre de marché public de l'Office Public de l'Habitat des Landes). Protections et végétalisations des berges pour les communes locales.

Coordonnées

Rue Costes et Bellonte

40600 BISCARROSSE

Tel : 05 58 78 16 43 - Fax : 05 58 78 70 84

Mail : cigl0363@orange.fr

Contact : Annie CAMPARDON Présidente,
Arnaud VALLEE Directeur

CLMV

Entreprise d'Insertion

Secteur d'activité

Valorisation des matières premières secondaires

Savoir-faire technique et prestations

Collecte, tri, conditionnement et valorisation des cartons, papiers, archives et plastiques.

Territoire d'intervention : agglomération Montoise, Landes et départements limitrophes

Chiffre d'Affaires : 256 902 € (en 2009)

Nombre de salariés (en ETP) : 2 salariés permanents et 2 salariés en insertion.

Nombre d'encadrants techniques : 2

Qualifications des encadrants techniques : 1 encadrant technique ayant une licence professionnelle en gestion et conduite de projets industriels en PME-PMI, 2 ans d'expériences en accompagnement technique insertion.

Équipement à disposition : la structure est équipée d'une presse horizontale de 120 t de poussée pour la mise en balle des matières, dotée d'une fosse et d'un convoyeur gravitaire pour l'alimentation. Cette presse confectionne des balles d'environ 1 t permettant de répondre aux cahiers des charges des papetiers. Nous possédons aussi une pelle mécanique sur pneus de 14 t équipées d'une pince multidirectionnelle, un chariot industriel de 7 t équipé d'une pince à balle, un chariot industriel de 1,5 t équipé d'une pince rotative, une chargeuse à godet et 2 transpalettes électriques. Un camion 6*2 équipé d'un bras polybenne, ainsi qu'un parc de bennes de 10 m³ à 30 m³ pour la collecte de gros volumes, un camion équipé d'un hayon, ainsi qu'un parc de containers de 770 L pour la collecte de petit volume.

RECUPERATION
RECYCLAGE

Expériences et principales réalisations

Obtention du marché 2009 et 2010 de la collecte et conditionnement du carton et du papier de bureau du Conseil Général des Landes. Collecte et conditionnement 2009 et 2010 du papier de bureau de la CPAM des Landes. Conditionnement du papier issu des bornes d'apports volontaires du SICTOM du Marsan. Conditionnement du carton et papiers issus des bornes d'apports volontaires de la communauté de communes de Roquefort. Conditionnement du carton de la centrale d'achat SCALANDES depuis mars 2008.

Coordonnées

Centre Landais de Valorisation

300, rue Monge

40090 SAINT AVIT

Tel : 05 58 85 29 74 - Fax : 05 58 46 39 17

Mail : jf.daudon.cltidi@bernadet.net

Contact : Jean-François DAUDON

Items

Entreprise d'Insertion

Secteur d'activité

Bâtiment, espaces verts, nettoyage de locaux

Savoir-faire technique et prestations

Rénovation, second œuvre bâtiment, mur de clôture... (particuliers ou collectivités). Entretien espaces verts, berlinoises... (particuliers et collectivités).

Territoire d'intervention : Sud des Landes, zone BAB

Chiffre d'Affaires : 506 000 €

Nombre de salariés (en ETP) : 11 postes en insertion et 4 permanents.

Nombre d'encadrants techniques : 3 encadrants techniques (1 conducteur de travaux bâtiment, 1 conducteur de travaux espaces verts et 1 chef d'équipe).

Équipement à disposition : véhicules utilitaires, matériel bâtiment (échafaudage, bétonnière...) mini-pelle, tondeuse autoportée...

BÂTIMENT
JARDINAGE ESPACES VERTS
NETTOYAGE PROPRETÉ

Expériences et principales réalisations

Expériences auprès de particuliers, entreprises et collectivités (mairie de Tarnos, mairie de Benesse, Pôle de services Bertin...).

Coordonnées

1, rue de la Grande Baye - BP31
40220 TARNOS
Tel : 05 59 64 44 95 - Fax : 05 59 64 97 14
Mail : items@fjt-tarnos.org
Contact : Laurent REBIERE

Jardin des restos du cœur des Landes

Atelier et Chantier d'Insertion

Secteur d'activité

Cultures maraîchères, entretiens des espaces verts et des locaux

Savoir-faire technique et prestations

Concernant la culture maraîchère, production de légumes de saison (pomme de terre, courgette, potirons, tomates, poireaux...). Pour l'entretien des espaces verts (tonte, débroussaillage, désherbage, arrosage, entretiens des massifs, mise en place de semis, repiquage et plantation, ramassage, aménagement des allées etc...). Pour l'entretien des locaux (nettoyage des locaux, rangement du local technique, aménagement de clôture, montage et aménagement intérieur de la serre, fabrication d'un abri de jardin, travaux de peinture).

Territoire d'intervention : Saint-Perdon

Nombre de salariés (en ETP) : 8 ETP (2 salariés permanents et 10 à 12 salariés en insertion)

Nombre d'encadrants techniques : 1 encadrant technique

Équipement à disposition : microtracteur avec remorque et rotavator, roto fil, débrouailleuse, outillage de jardins (pelles, râtaux, sécateur, brouettes, pulvérisateur...), outillage de bricolage (marteau, tournevis, pince coupante).

MARAÎCHAGE
JARDINAGE ESPACES VERTS
NETTOYAGE PROPRETÉ

Expériences et principales réalisations

Concernant les cultures maraîchères, distribution de légumes récoltés dans les centres des Restos du Cœur des Landes (1 tonne et demi l'an dernier). Pour le reste, les activités concernent uniquement le site du Jardin des Restos.

Coordonnées

408, route des Ecureuils
40090 SAINT PERDON
Tel : 05 58 06 26 24 - Fax : 05 58 64 23 15
Mail : ad40.siege@restosducoeur.org
Contact : Jean-Jacques JOSNARD

L'arbre à Pain

Atelier et Chantier d'Insertion

Secteur d'activité

Épicerie sociale, culture maraîchère, entretien environnement, restauration petit patrimoine

Savoir-faire technique et prestations

Épiceries solidaires : mise à disposition de denrées et produits de 1^{ère} nécessité à prix réduits. Culture maraîchère, mise en culture de A à Z et confection de paniers. Entretien de l'environnement : bûcheronnage, débroussaillage, broyage de végétaux. Restauration de petit patrimoine : réfection de charpente et de toiture, maçonnerie, décrépage et crépissage des murs, mise en place de clôture, peinture extérieure et intérieure, aménagement intérieur (papiers peints, pose de sols, de faux plafonds...).

Territoire d'intervention : communauté de communes du Pays Tarusate

Chiffre d'Affaires : 122 595 €

Nombre de salariés (en ETP) : 4,9 ETP permanents et 13,4 ETP en insertion

Équipement à disposition : épiceries solidaires : 2 épiceries, 2 cuisines aménagées, 1 local à Tartas et 1 à Rions des Landes, 1 camion, 1 camionnette réfrigérée, plusieurs congélateurs, 6 containers isolants avec blocs réfrigérants etc... Cultures maraîchères : 5000 m² de terrains, serre de 240 m², motoculteur et tout outillage classique de jardinage. Entretien de l'environnement : 2 véhicules dont un camion à plateau, débroussailleuses, tronçonneuses, fendeuse à bois, broyeur, rampe d'accès au camion, bétonnière, compresseur, groupe électrogène, échafaudage, etc...

MARAÎCHAGE
BÂTIMENT
COMMERCE
ENVIRONNEMENT

Expériences et principales réalisations

Expérience auprès des collectivités territoriales des Landes, associations, syndicats, fédérations. Exemples : entretien des espaces verts pour la communauté de communes de Tarusate, rénovation d'appartements avec la ville de Pomarez, entretien du parcours de santé sur la commune de Rions des Landes, restauration petit patrimoine et entretien des points d'arrêts non gérés de la SNCF, ... Très grande réactivité pour travaux à caractère urgent.

Coordonnées

Maison du Pays
143, rue Jules Ferry
40400 TARTAS
Tel/Fax : 05 58 73 82 27
Mail : larbreapain@wanadoo.fr
Contact : Dominique NOUGARO

La Moustey

Atelier et Chantier d'Insertion

Secteur d'activité

Entretien, nettoyage, propreté

Savoir-faire technique et prestations

Entretien de la cité de la Moustey, aménagement et requalification du quartier, participation à la cellule de veille, construction et mise en œuvre d'actions en faveur du respect du cadre de vie.

NETTOYAGE
PROPRETÉ

Expériences et principales réalisations

Nettoyage de l'ensemble des parties communes des bâtiments du quartier dans le cadre d'un contrat avec l'Office Public de l' Habitat.

Coordonnées

Rue de l'Île de France - Bât. 18
40280 SAINT PIERRE DU MONT
Tel : 05 58 75 47 01 - Fax : 05 58 46 01 12
Mail : aqm754@orange.fr
<http://associationquartierdelamoustey.e-monsite.com>
Contact : Marie DEVEAUD

Territoire d'intervention : quartier de la Moustey

Nombre de salariés (en ETP) : 2 ETP permanents et 3 ETP en insertion

Nombre d'encadrants techniques : 1

Landes Nettoyage Services

Entreprise d'Insertion

NETTOYAGE
PROPRETÉ

Secteur d'activité

Nettoyage industriel

Savoir-faire technique et prestations

Nettoyage de bureau, de magasin, de parking, fin de chantier, vitrerie, enlèvement encombrant,...

Territoire d'intervention : agglomération montoise

Chiffre d'Affaires : 130 000 € (en 2009)

Nombre de salariés (en ETP) : 6 ETP salariés en insertion + 1,5 ETP permanent (1 encadrant technique formé aux métiers du nettoyage et 1/2 poste de direction).

Nombre d'encadrants techniques : 1

Qualifications des encadrants techniques : formation aux métiers du nettoyage.

Équipement à disposition : matériel à disposition ou maîtrise de son maniement, matériel de nettoyage courant, aspirateur eau/poussière, auto laveuse, mono brosse, vitrerie...

Expériences et principales réalisations

Chantiers avec Intermarché, Super U, Office HLM, Association LISA, la Source, UDAF des Landes, S.N.I, municipalité montoise et chantiers ponctuels pour le nettoyage de fin de chantier auprès des entrepreneurs landais, nettoyage de logement auprès de bailleurs privé et associatif.

Coordonnées

723, Boulevard du belvédère
40280 SAINT PIERRE DU MONT

Tel : 05 58 71 74 46

Mail : landes.nettoyage.services@orange.fr

Contact : Cécile RUEDA et Christian BODARD

Landes Partages

Atelier et Chantier d'Insertion

RECUPERATION
RECYCLAGE
COMMERCE
DEMENAGEMENT

Secteur d'activité

Récupération, recyclage, vente, déménagements, transport social

Savoir-faire technique et prestations

Déménagements sociaux (sur prescription sociale, nous déménageons des personnes en précarité sur le département des Landes), transport social (sur prescription sociale, nous transportons des personnes en précarité vers des structures de soins et de préventions adaptées). Également, récupération, réparation et vente d'appareils électroménagers.

Territoire d'intervention : Département des Landes

Chiffre d'Affaires : 750 000 €

Nombre de salariés (en ETP) : 17,5 ETP en insertion et 10 ETP permanents

Nombre d'encadrants techniques : 6

Qualifications des encadrants techniques : 1 spécialisé dans les véhicules pour la récupération, 1 pour les déménagements, 1 pour le transport social, 2 sur la vente et l'accueil clientèle et 1 atelier électroménager.

Équipement à disposition : 1 poids lourd, 4 fourgons, 3 véhicules légers, 1 monte meuble pour les déménagements, divers matériaux pour la réparation des appareils électroménagers.

Expériences et principales réalisations

De nombreuses expériences avec des collectivités territoriales telles que : déménagement dans le cadre de l'ANRU, récupération recyclage dans le cadre des DEEE avec le SICTOM. Également, à la demande des services sociaux, transports des personnes (avec le CPAM dans le cadre des bilans de santé, avec le SPIP dans le cadre de problèmes de justice), ...

Coordonnées

50, avenue de Caussèque
40000 MONT DE MARSAN

Tel : 05 58 06 09 80 - Fax : 05 58 06 28 53

Mail : landes.partage@wanadoo.fr

Contact : Christian BODARD

Le Marsan Agglomération

Atelier et Chantier d'Insertion

ENVIRONNEMENT
JARDINAGE
ESPACES VERTS

Secteur d'activité

Entretien des espaces verts et entretien forestier.

Savoir-faire technique et prestations

Aménagement et entretien d'espaces verts et d'espaces forestiers (tonte, taille, binage, débroussaillage, élagage, ramassage, broyage, etc...).

Territoire d'intervention : communauté d'agglomération du Marsan

Chiffre d'Affaires : 176 000€ (budget prévisionnel 2010)

Nombre de salariés (en ETP) : 4,5 ETP en insertion et 1,55 ETP permanent (1 ETP sur le poste d'encadrant technique, 0,30 ETP sur un poste gestion-administration, 0,25 ETP pour l'accompagnement socioprofessionnel).

Nombre d'encadrants techniques : 1

Équipement à disposition : 2 conteneurs (stockage équipement et véhicules), 1 camion plateau (110cv), 1 tracteur agricole (33cv), 1 remorque (+ de 750 kg), 1 tondeuse-broyeur (fauchage), 1 broyeur de branches, 1 aspirateur de feuilles (23 cv), 5 débroussailleuses, 2 souffleurs de feuilles, 4 tronçonneuses et petits outillages (pelles, râteaux, pioches, binettes, etc...).

Expériences et principales réalisations

Entretien de la base de loisirs de Ménasse et diverses interventions sur d'autres communes de la CAM (taille, débroussaillage...).

Coordonnées

575, avenue Maréchal Foch
40000 MONT DE MARSAN
Tel : 05 58 46 73 04 - Fax : 05 58 46 64 19
Mail : catherine.lopez@agglo-marsan.fr
laure.fontaine@agglo-marsan.fr
Contact : Catherine LOPEZ et Laure FONTAINE

Sans Façon

Atelier et Chantier d'Insertion

COMMERCE
MARAÎCHAGE

Secteur d'activité

Épicerie sociale et maraîchage

Savoir-faire technique et prestations

Ateliers cuisine, ateliers médiathèque, ateliers décoration.

Territoire d'intervention : canton de Morcenx (9 communes rurales)

Chiffre d'Affaires : 148 000 €

Nombre de salariés (en ETP) : Épicerie sociale : 4 salariés en insertion (20h/semaine). Jardin potager : 1 salarié en insertion (24h/semaine). 1 animatrice en CDD (20 h/semaine) et 1 accompagnatrice socio-professionnelle en CDI (24h / semaine).

Équipement à disposition : 1 épicerie, 1 réserve, 1 cuisine aménagée, 2 bureaux (3 postes informatiques), 1 salle de réunion, 1 fourgon, 1 véhicule utilitaire, des congélateurs, des frigos, des containers isolants. Équipement jardin : petit matériel de jardinage + 1 motobineuse + 1 tondeuse.

Expériences et principales réalisations

Épicerie sociale créée en mai 2003. Vente de denrées alimentaires et d'hygiène à prix réduit pour un public en difficulté sociale et/ou professionnel (sous critères de ressources). Le jardin potager a démarré en 2006. Les légumes produits sont mis en vente à l'épicerie sociale.

Coordonnées

7, rue Anatole France
40110 MORCENX
Tel : 05 58 04 42 21 - Fax : 05 58 07 94 77
Mail : sans.facon@laposte.net
Contact : Maryse DUFRANC

Secteur d'activité

Restauration collective (inter-entreprise, portage de repas, etc...)

Savoir-faire technique et prestations

Restauration sur place, réalisation de cocktails, buffets, traiteurs, repas pour les écoles, crèches, cafétérias d'entreprises, organismes sociaux. Utilisation, tout au long de l'année, de produits issus de l'agriculture biologique.

Normes et habilitations détenues : agrément sanitaire remis par la Direction Départementale des Services Vétérinaire de Mont de Marsan. Détenteur de la licence IV.

Chiffre d'Affaires : 3 000 000 €

Nombre de salariés (en ETP) : 14 postes en insertion et 33 permanents

Nombre d'encadrants techniques : 1

Equipement à disposition : une cuisine de 576m², une cafétéria de 450 m², une capacité de repas de 5000 à 6000 repas livrés et 250 repas en moyenne sur place.

Expériences et principales réalisations

Restauration self sur place : capacité de 350 couverts. Portage de repas à domicile pour le CCAS de Tarnos. Livraison de repas pour les écoles et crèches de Bayonne, Ondres, Capbreton. Repas pour les établissements LABEYRIE, la CAF de Bayonne, la société BILLABONG, l'école d'Arcangues, le CCAS de Bayonne, etc...

Coordonnées

Avenue du 1^{er} Mai
Espace Technologique Jean Bertin
40220 TARNOS
Tel : 05 59 74 84 20 - Fax : 05 59 74 84 21
Mail : accueil@scic-eole.com
Contact : Alain ROUSSEAU

Mise à disposition du personnel

	<i>Page</i>	<i>Mise à disposition de personnel pour travaux multi-services</i>	<i>Intérim d'insertion tous secteurs</i>	<i>Parcours qualifiant en alternance</i>
Association Entr'aide Travail (AET)	20	●		
Association Solidarité Travail (AST)	20	●		
Bourse d'Aide aux Chômeurs (BAC)- DEFIS	21	●		
Bourse d'Aide aux Chômeurs pour l'Insertion (BAC PI)- DEFIS	21		●	
Entreprise Intérim Insertion (E2i)	22		●	
GEIQ BTP Landes et Côte Basque	22			●
GEIQ Propreté	23			●
Service Chalosse Tursan	23	●		

Association Entr'aide Travail (AET)

Association Intermédiaire

TRAVAUX
MULTI-SERVICES

Secteur d'activité

Mise à disposition de personnels sur des activités multi-services auprès de particuliers, collectivités, associations, commerçants, artisans

Savoir-faire technique

Travaux ménagers, entretien, repassage, nettoyage de salle, de place de marché, de voitures, de locaux, travaux de jardinage, travaux d'entretien (tonte, plantation, taille de haie, désherbage), bricolage, petits travaux de peinture, manutention (décharge de camions, déplacements de mobilier), distribution et pose d'affiches, mise sous pli, hôtesse d'accueil, plonge, animation, emploi administratif, multi-services...

Territoire d'intervention : Cantons de Parentis en Born, Mimizan, Pissos et sabres

Chiffre d'Affaires : 187 145 € (en 2009)

Nombre de salariés (en ETP) : 6,73 ETP en insertion et 2,85 ETP permanents.

Expériences et principales réalisations

Intervention en mairies pour de la mise sous plis, distribution d'affiche pour commerçants etc...

Coordonnées

3, rue Edouard Branly

40600 BISCAROSSE

Tel : 05 58 78 78 92 - Fax : 05 58 78 78 35

Mail : aet.bisca@wanadoo.fr

www.entraide-born.com

Contact : Sandrine GOUVALET

Antennes

Parentis en Born et Sanguinet

Association Solidarité Travail (AST)

Association Intermédiaire

TRAVAUX
MULTI-SERVICES

Secteur d'activité

Mise à disposition de personnels sur des activités multi-services auprès de particuliers, collectivités locales, associations, commerçants, restaurants, artisans etc...

Savoir-faire technique

Ménage, repassage, préparation des repas, aide aux courses, garde d'enfants de plus de 3 ans, bricolage, peinture, jardinage, déménagements, rangements divers, nettoyage de locaux, manutention, hôtesse de caisse et d'accueil, service, plonge, aide cuisinier, manoeuvre dans le bâtiment.

Territoire d'intervention : cantons de Aire-sur-Adour, Geaune, Grenade, Mont de Marsan Nord, Mont de Marsan Sud, Morcenx, Roquefort, Saint-Sever, Villeneuve de Marsan, sauf Parentis en Born et Mimizan

Chiffre d'Affaires : 509 927 € (en 2009)

Nombre de salariés (en ETP) : 16 ETP en insertion et 4 postes permanents.

A noter : 2 encadrants techniques (diplôme de conseiller économique, sociale et familiale spécialité insertion professionnelle). 2 véhicules sont mis à disposition des salariés pour favoriser leurs missions. Les équipements de protection individuelle sont fournis à nos salariés qui utilisent le matériel mis à disposition par nos clients pour les travaux demandés.

Expériences et principales réalisations

Expérience des clauses sociales sur divers chantiers : chantier de construction du centre pénitencier (Etat), rénovation du lycée Estève (Conseil Régional), démolition et reconstruction de logements sociaux (HLM et mairies).

Coordonnées

16, rue Maubec

40000 MONT DE MARSAN

Tel : 05 58 06 84 47 - Fax : 05 58 06 88 69

Mail : ast-e2i@wanadoo.fr

Contact : Catherine BAUDIA

Antennes

Aire sur l'Adour et Saint Sever

Bourse d'Aide aux Chômeurs (BAC) - DEFIS

Association Intermédiaire

TRAVAUX
MULTI-SERVICES

Secteur d'activité

Mise à disposition de personnel pour les services à la personne auprès de particuliers, des travaux multiservices auprès des entreprises, associations, collectivités, commerçants, artisans.

Savoir-faire technique

Travaux ménagers (ménage, repassage etc), travaux d'entretien (nettoyage), travaux de jardinage (entretien des espaces verts), petits travaux de bricolage, emplois administratifs, emplois de manutention et magasinage.

Territoire d'intervention : Castets, Dax, Soustons, Monfort, Peyrehorade, Pouillon, Saint Vincent de Tyrosse, Tartas

Chiffre d'Affaires : 1 017 655 € (en 2009)

Nombre de salariés (en ETP) : 8,8 ETP de permanents (10 personnes) et 33,6 ETP en insertion (373 personnes)

Expériences et principales réalisations

23 ans d'expériences dans l'aide à domicile. Concernant les particuliers, toutes prestations «emplois maison» (ménage, repassage, jardinage, manutention, travaux de bricolage). Pour les entreprises et les collectivités, mise à disposition sur des emplois du bâtiment, espaces verts, nettoyages et métiers administratifs. Exemples d'expériences : agences immobilières et de nettoyage de Dax, restaurants et campings de Soustons pour des prestations de nettoyage, de manutention, de bâtiment (rénovation d'appartements) et d'espaces verts (entretien des parcs). Sur 2009, nous comptons 51 entreprises clientes et 48 associations (organismes de formation, clubs de sports, associations culturelles, foyers, ...). Exemples : mise à disposition au sein du foyer Lestang pour le nettoyage, la lingerie, le service. Mise à disposition de personnel au sein de l'Office Public Habitat Dax pour du nettoyage, de la manutention, de l'accueil.

Coordonnées

7, rue des Prairies
ZAE du Sablar
40100 DAX
Tel : 05 58 56 54 40 - Fax : 05 58 90 07 15
Mail : bacdax@wanadoo.fr
www.bacdax.com
Contact : Christelle CAMOUGRAND

Antennes

Soustons et Montfort

Bourse d'Aide aux Chômeurs pour l'Insertion (BAC PI) - DEFIS

Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

INTÉRIM
D'INSERTION TOUS
SECTEURS

Secteur d'activité

Intérim d'insertion.

Savoir-faire technique

Emplois d'entretien et de nettoyage, emplois de manutention, emplois de conducteurs de véhicules, emplois du bâtiment.

Territoire d'intervention : l'ensemble du territoire landais

Chiffre d'Affaires : 111 040 € (en 2009)

Nombre de salariés (en ETP) : 1,35 ETP de permanents (9 personnes) et 3,1 ETP en insertion (34 personnes)

Expériences et principales réalisations

10 ans d'expériences dans l'intérim. Intervention auprès des entreprises, associations et collectivités. Exemples de chantiers : sur l'année 2009, nous avons obtenu un nouveau chantier avec la Société Girondine de l'Équipement ; il s'agissait de nettoyer des aires de repos. 1600 heures ont été effectuées par 6 salariés. Expérience de la clause d'insertion avec la rénovation du lycée Estève à Mont de Marsan (sur des postes d'aide fabricant menuiserie alu avec la Miroiterie Landaise ; aide monteur métallier avec ACSM ; monteur en charpente métallique avec DL Aquitaine; peintre en bâtiment avec la SADYS). Expérience de la clause d'insertion dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier du Peyrouat, ...

Coordonnées

7, rue des Prairies
ZAE du Sablar
40100 DAX
Tel : 05 58 56 54 40 - Fax : 05 58 90 07 15
Mail : bacdax@wanadoo.fr
www.bacdax.com
Contact : Christelle CAMOUGRAND

Antennes

Soustons et Montfort

Entreprise Intérim Insertion (E2i)

Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

INTÉRIM
D'INSERTION TOUS
SECTEURS

Secteur d'activité

Intérim d'insertion multi-secteur auprès de commerçants, restaurants, artisans, entreprises du bâtiment, exploitants agricoles, usines agroalimentaires, sociétés de nettoyage.

Savoir-faire technique

Espaces verts, déménagement, nettoyage de locaux, manutention, hôtesse de caisse et d'accueil, service, plonge, aide cuisinier, manœuvre dans le bâtiment (maçonnerie, charpente, peinture, électricité, cloisonnement, travaux publics, voirie), attrapage de volailles, vaccination, nettoyage, travaux agricoles, travaux administratifs.

Territoire d'intervention : ensemble du territoire landais

Chiffre d'Affaires : 683 788 € (en 2009)

Nombre de salariés (en ETP) : 16 postes en insertion et 3 postes permanents.

A noter : un encadrant technique.

Expériences et principales réalisations

Expériences de la clause d'insertion sur divers chantiers : construction du centre pénitentier (Etat), rénovation du lycée Estève (Conseil régional), démolition et reconstruction de logements sociaux (HLM et mairie).

Coordonnées

16, rue Maubec
40000 MONT DE MARSAN
Tel : 05 58 85 93 70 - Fax : 05 58 06 88 69
Mail : ast-e2i@wanadoo.fr
Contact : Catherine BAUDIA

Antennes

Aire sur l'Adour et Saint Sever

GEIQ BTP Landes et Côte Basque

Groupement d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification

PARCOURS
QUALIFIANT EN
ALTERNANCE

Secteur d'activité

Métiers du gros et second œuvre du bâtiment et des Travaux Publics.

Savoir-faire technique

Mise à disposition de personnel dans le cadre des articles 14 et 53 du Code des marchés publics.

Territoire d'intervention : département des Landes et Côte Basque

Chiffre d'Affaires : 939 962 € (en 2009)

Nombre de salariés (en ETP) : 5 ETP permanents et 56,73 ETP salariés en alternance.

Expériences et principales réalisations

Expériences de la clause sociale pour la ville de Tarnos (église des Forges et médiathèque), de Mont de Marsan (chantier ANRU et lycée Frédéric Estève), à Bayonne (sur des chantiers ANRU et le complexe aquatique).

Coordonnées

40, boulevard Jacques Duclos
Centre 2002- RN 10- BP 18
40220 TARNOS
Tel : 05 59 64 43 00 - Fax : 05 59 64 43 04
Mail : geiq-btp.glesca@orange.fr
Contact : Ghislaine LESCA

Antennes

5 rue de Peyrouat - «Le phare»
40000 MONT DE MARSAN
Tel : 05 58 58 90 90 - Fax : 05 58 03 20 10
Mail : geiq-btp.montdemarsan@orange.fr

GEIQ Propreté

Groupement d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification

PARCOURS
QUALIFIANT EN
ALTERNANCE

Secteur d'activité

Métiers de la propreté et de ses services associés

Savoir-faire technique

Mise à disposition de personnel dans le cadre des article 14 et 53 du code des marchés publics.

Territoire d'intervention : département des Landes et des Pyrénées-Atlantiques

Nombre de salariés (en ETP) : 2 ETP permanents et 10 ETP en insertion

Expériences et principales réalisations

Chantiers avec la ville de Bayonne, la maison de l'emploi du Pays Basque etc...

Coordonnées

1, rue Donzac
64 100 BAYONNE
Tel : 06 20 95 91 35 - Fax : 05 59 46 13 20
Mail : geiq-proprete@wanadoo.fr
Contact : Sophie LARRIEU

Service Chalosse Tursan

Association Intermédiaire

TRAVAUX
MULTI-SERVICES

Secteur d'activité

Emplois familiaux, petits travaux de bricolage, aide à la manutention...

Savoir-faire technique

Toutes activités liées aux services à la personne chez les particuliers, déménagement, rangement du bois, attrapage de volaille, nettoyage de bâtiment au karcher, paillage de bâtiment ...

Territoire d'intervention : les cantons d'Hagetmau, Saint Sever, Mugron, Montfort en Chalosse, Amou, Geaune, Aire-sur-Adour

Chiffre d'Affaires : 547 567 € (en 2009)

Nombre de salariés (en ETP) : 2,57 ETP permanents et 21 ETP en insertion

Expériences et principales réalisations

14 années d'expériences auprès de particuliers, entreprises, artisans, commerçants, collectivités, associations, exploitants agricoles...

Coordonnées

60, rue d'Albret
40700 HAGETMAU
Tel : 05 58 79 35 00 - Fax : 05 58 79 81 65
Mail : service.chalosse.tursan@wanadoo.fr
Contact : Virginie DAUGREILH

La clause sociale, un levier pour l'emploi

Rappel réglementaire du cadre du dispositif des clauses sociales

« En 2006, le nouveau Code des Marchés Publics (CMP) a intégré des dispositions juridiques permettant de favoriser le développement durable, à la fois dans ses composantes environnementales et sociales ». Le CMP, dans son article 5 souligne désormais que « la nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant tout appel à la concurrence en prenant en compte des objectifs de développement durable ». Ainsi, dans la définition de ses besoins, l'acheteur public doit prendre en compte des objectifs de développement durable dès qu'ils sont compatibles avec l'objet du marché. Ce n'est pas une possibilité mais une réelle obligation.

Les articles relatifs aux composantes sociales

L'article 14 : conditions d'exécution du marché

L'article 14 permet de mentionner, dans les conditions d'exécutions du marché, l'obligation de réserver un pourcentage d'heures de travail, ou du coût de main d'œuvre, à des personnes en difficulté d'accès à l'emploi. Le donneur d'ordre décide du niveau d'insertion du marché (entre 5 et 20% du volume horaire du marché). Les entreprises attributaires sont tenues de respecter cet engagement lors de la réalisation du marché). Pour ce faire, 3 possibilités s'offrent à elles :

L'embauche directe

L'entreprise recrute en CDD ou CDI des personnes en difficulté d'accès à l'emploi. Elle peut éventuellement embaucher le (les) personne(s) dans le cadre de contrats aidés ou par le biais de contrats en alternance (permettant de former les salariés).

Le recours à la sous-traitance/co-traitance

- L'entreprise confie une partie du marché à une entreprise d'insertion. Un accord est passé avec l'entreprise d'insertion sur la base d'un pourcentage d'heures de production à effectuer.
- La structure peut aussi choisir la co-traitance avec une entreprise d'insertion : réponse en commun à l'appel d'offres et engagement conjoint sur la réalisation des travaux et sur l'objectif d'insertion. Cette solution est intéressante lors de lots bien identifiés; elle peut permettre un accompagnement optimal du personnel en insertion.

La mise à disposition

La mise à disposition peut se faire par le biais de différentes structures :

- par une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI),
- par une Association Intermédiaire (AI),
- par un Groupement d'Employeurs d'Insertion et de Qualification (GEIQ).

L'article 15 : marché réservé

L'article 15 du code des marchés publics prévoit la possibilité de réserver certains marchés ou certains lots à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail (ESAT). Cet article ne concerne pas les SIAE mais les établissements accueillant des personnes handicapées.

L'article 30 : marchés d'insertion et de qualification

Cet article permet de conclure des marchés dont l'objet est l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi. La prestation réalisée (par exemple, les espaces verts) sert de support à l'insertion professionnelle.

Le marché de service de qualification et d'insertion professionnelle relève d'une procédure allégée puisque l'article 30 du code des marchés publics autorise le marché en procédure adaptée quel que soit le montant et ne rend pas obligatoire la publicité au BOAMP ou dans un journal d'annonces légales. Ce dispositif est bien adapté aux Ateliers et Chantiers d'Insertion.

L'article 53 : critères d'attribution

L'article 53 peut permettre aux acheteurs publics de faire peser le critère environnemental ou social par rapport à l'ensemble des autres critères de choix de l'offre.

Les mécanismes d'application du dispositif

Les bénéficiaires des clauses sociales

Les clauses sociales visent à favoriser les personnes en difficultés. Le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, par instruction du 28 août 2001, a mentionné les catégories de personnes prioritaires (mais cette énumération n'est pas exhaustive) :

- bénéficiaires du RSA,
- jeunes en difficultés socioprofessionnelles globales,
- demandeurs d'emplois inscrits au Pôle emploi depuis plus d'un an en continu ou depuis plus de deux ans en chômage récurrents,
- travailleurs handicapés reconnus par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Le mode de calcul

Pour calculer les heures dédiées au volet « insertion » du marché, voici un calcul type :

- on estime le montant de main d'œuvre, à partir du montant HT du marché (que l'on multiplie par le pourcentage de main d'œuvre estimée),
- on divise ce montant par le coût d'une heure de travail (chargée),
- on obtient alors le nombre total d'heures travaillées pour le marché, et on applique le pourcentage de la clause sociale (5% minimum) pour avoir ainsi le nombre d'heures réservées au volet « insertion ».

Chaque marché public est un cas particulier. Le bon niveau d'utilisation d'une clause est donc lié au contexte, à l'objet du marché et aux conditions dans lesquels il s'exécute. La clause d'insertion s'exprime en heure de travail (ou en pourcentage du nombre d'heures).

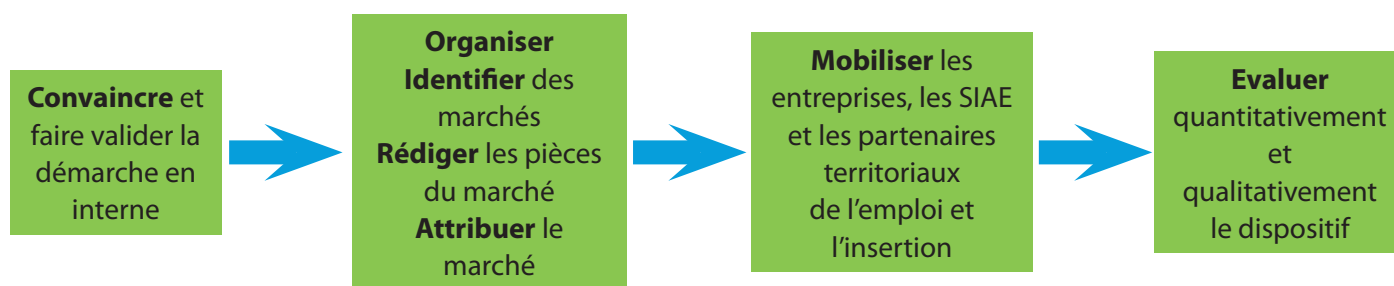
Exemple sur un marché d'un million d'euros, à 70% de main d'œuvre sur lequel on souhaite une clause de 10%, on obtiendra : $1\ 000\ 000 / 30$ (salaire horaire) $\times 70\% = 23\ 333.33 \times 10\% = 2333$ heures.

Ce type de calcul est à effectuer pour chaque marché ou lots intégrant la clause d'insertion.

Pénalité

Si l'entreprise refuse de réaliser l'obligation contractuelle, des pénalités peuvent être mises en place.

La méthodologie de projet à mettre en œuvre



Convaincre

- ↪ Faire valider la démarche des clauses sociales par les instances exécutives ou délibératives de l'acheteur public.
- ↪ Informer et communiquer en interne pour expliquer la politique de la collectivité.

Organiser

- ↪ Identifier les marchés susceptibles d'intégrer des clauses sociales. L'introduction des clauses sociales ne concerne pas l'ensemble des marchés. Quatre critères sont déterminants :
 - **la durée** : la clause n'est enrichissante et réaliste que sur des opérations d'une durée au moins égale à 2 mois. Parfois certains marchés courts peuvent être appropriés mais ils se situent plus à la marge.
 - **le montant** : il est difficile de fixer un seuil. Il convient toutefois de veiller à ce que les charges fixes induites par l'intégration de salariés en insertion puissent être amorties.
 - **la technicité des travaux** : la technicité détermine les qualifications recherchées et le niveau d'encadrement et de tutorat requis pour que l'entreprise réussisse l'intégration du personnel en insertion. Il est préférable de privilégier les travaux ou prestations à technicité faible ou moyenne.
 - **le public en insertion mobilisable** : l'acheteur public doit s'assurer que des publics ayant le profil requis pourront être mobilisés au titre de la clause sociale pour participer à l'opération. L'acheteur public peut, par ailleurs, jouer un rôle en menant une réflexion, sur d'éventuelles procédures d'allotissement (article 10 du CMP) lorsque des segments d'activités correspondent aux domaines habituels d'intervention des SIAE.
- ↪ Rédiger les dossiers d'appels d'offres. Les différentes pièces du marché (l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation, le cahier des clauses administratives particulières, l'acte d'engagement) doivent faire référence aux clauses d'insertion (voir annexe).

Mobiliser

- ↪ Informer les entreprises candidates (prise de contact avec l'entreprise, présentation de la procédure du dispositif et des modalités de l'action d'insertion).
- ↪ Accompagner l'entreprise titulaire du marché lors de la mise en œuvre de la clause (arrêter les modalités de mise en œuvre, le nombre de candidats, le recrutement, définir les conditions d'accueil, les modalités de suivi et d'évaluation). Ce volet peut être effectué en interne ou par le biais d'un partenaire extérieur appelé « facilitateur du dispositif ».

Evaluer

- ↪ Suivre et évaluer la mise en œuvre du dispositif (mise en place d'une méthode de suivi pour s'assurer du respect par l'entreprise de son engagement, de la bonne marche du dispositif et de ses effets en terme d'insertion et d'emploi). Ce volet peut être effectué en interne ou par le biais d'un partenaire extérieur appelé « facilitateur du dispositif ».

Retours d'expériences

Au sein du Pays de Seignanx

Depuis plusieurs années, la question des clauses sociales fait l'objet d'un investissement fort des partenaires locaux et des collectivités locales. Les réflexions organisées par le CBE du Seignanx dans le cadre du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) ont à la fois pour objectif d'étoffer la politique d'emploi et d'insertion du territoire et de développer une logique d'achats responsables au sein des collectivités. Différents marchés ont fait l'objet de clauses sociales :

- rénovation de l'Eglise des Forges, construction de la Médiathèque et de la cuisine centrale de Tarnos,
- marchés de restauration avec la maison de retraite de Tarnos et la mairie d'Ondres pour les écoles,
- marchés d'entretien d'espaces verts et de locaux.

Dans sa mise en œuvre, le PLIE et les collectivités repèrent et élaborent les marchés potentiels. Le PLIE mobilise les partenaires de l'insertion et assure le suivi de la clause en coordonnant le rôle de chacun. A noter la forte implication du GEIQ BTP qui permet d'assurer dans la durée (y compris post marché) la mobilisation des entreprises d'une part, et un effet de levier auprès des personnes bénéficiant de la clause par des formations dispensées d'autre part. L'entreprise d'insertion ITEMS sur les espaces verts et l'entretien de locaux est aussi mobilisée sur les clauses. Plus de 10 000 heures ont pu ainsi être mise en œuvre. Une réflexion est en cours pour étendre les activités faisant l'objet de ces clauses.

L'expérimentation du Conseil Régional et sa coordination

En 2008, dans le cadre de la restructuration du lycée Frédéric Estève (Mont de Marsan) menée par le Conseil Régional d'Aquitaine, la Mission Locale des Landes a été sollicitée pour piloter et coordonner la clause d'insertion insérée dans le marché.

Les 9 000 heures réservées à l'insertion des publics en difficultés devaient être réalisées sur une période de deux ans. La dimension départementale de la Mission Locale des Landes ainsi que sa capacité à fédérer l'ensemble des acteurs de l'insertion ont servi de moteur.

Le pilotage et la coordination impliquent un rôle d'organisation, de médiation, d'interface et de suivi. La coordination doit veiller à ce que toutes les structures de l'insertion, les entreprises, et les publics trouvent dans l'application de la clause un intérêt commun. Le bilan de cette expérience est à ce jour positif, le nombre d'heures d'insertion réalisé atteignant les 143%, chiffre révélateur du succès rencontré, malgré le contexte économique défavorable.

L'adhésion de tous les partenaires et acteurs* cumulée à la relation de confiance nouée avec les 18 entreprises intervenantes, et le travail en commun avec la SATEL ont permis de réaliser dans la durée, un travail profitable à tous.

Bilan : 45 salariés ont travaillé sur le chantier, 60 offres d'emploi déposées, 160 candidatures reçues. Des suites de parcours encourageantes, et quelques chiffres à relever : 67% des personnes en situation d'emploi à l'issue de la clause, 9% de personnes ayant accédé à une formation qualifiante, 9% en situation de demandeurs d'emploi.

*Conseil Régional d'Aquitaine, assistantes sociales du Conseil Général, Pôle emploi, Communauté d'Agglomération du Marsan, CAP Emploi, SPIP, MDM (Milieu Ouvert, Milieu Fermé), UEAJ – PJJ MDM, Ville de Mont de Marsan, Association de Quartier de La Moustey, éducateurs de quartiers, Bois et Services (Régie de Quartier), Resto du Cœur (ACI), AST (AI), BAC PI (ETTI), GEIQ BTP 40, Landes Partage (ACI), EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté), Mission Locale Antennes de Dax et de Mont de Marsan, Mission Locale de Tonneins (47).

Vos contacts sur le territoire

Vos contacts régionaux :

Conseil Régional d'Aquitaine

Contact : Marine GUEROULT, chargée de mission IAE et clause d'insertion

Tel : 05 57 57 72 13

Mail : marine.gueroult@aquitaine.fr

GARIE (Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'activité Economique)

Contact : Aurore PREVOT, chargée de mission

Tel : 05 57 89 01 10

Mail : auroreprevot.garie@orange.fr

CRCE GEIQ

Contact : Christophe PAPIN

Tel : 05 56 46 35 28

Mail : crceaquitaine@geiq.net

Vos contacts locaux

Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales des Landes

Contact : Sabine DARROZE, responsable du service juridique et de la formation des élus

Tel : 05 58 85 80 50

Mail : juridique@adacl40.fr

Mission Locale des Landes

Contact : Lydia LELARGE, responsable de l'arrondissement montois

Tel : 05 58 46 61 80

Mail : responsable.mdm@missionlocaledeslandes.fr

Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx

Contact : Stéphane MONTUZET, directeur du CBE du Seignanx

Tel : 05 59 64 44 54

Mail : cbe@cbe-seignanx.com

Annexe

Modèle « type » pour une clause d'insertion (Article 14)

Ce modèle a été élaboré par Patrick Loquet, Maître de Conférences à l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis, Directeur du Réseau 21.

Le Maître d'ouvrage détermine les marchés favorables à l'insertion d'une clause en faveur de l'emploi en fonction de leur objet, de leur durée, des risques, de la localisation et de leur montant.

La décision d'opportunité étant prise, cette note méthodologique propose des modèles de clauses types à insérer dans les différents actes de la procédure :

- L'avis d'appel public à la concurrence
- Le règlement de consultation
- Le cahier des clauses administratives particulières

Pour chaque étape de la procédure, le présent document précise les ajouts qu'il convient de faire.

Mise à jour du document

Les codes utilisés sont les suivants :

- Nom du Maître d'Ouvrage : xya
- Nom de la structure en charge d'assister les entreprises : xyb
- Son adresse : xybd
- Son téléphone : XYBtél
- Son fax : XYBfax

Nb : le courriel si il existe est à réécrire dans le texte directement

L'avis d'appel public à la concurrence

Il convient d'écrire dans l'avis : « L'exécution du marché comporte une clause d'insertion par l'activité économique obligatoire »

Le règlement de consultation

1. Introduire un article intitulé « Insertion par l'activité économique »

« Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, XYA souhaite faire appel à ses partenaires privilégiés que sont les entreprises qui répondent à ses appels publics à la concurrence.

En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise choisie, quelle qu'elle soit, est invitée, pour l'exécution du marché, à proposer une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition sera irrecevable pour non-conformité au cahier des charges.

Afin de ne pas alourdir la procédure, ont été élaborées des annexes spécifiques aux habituelles pièces du marché.

Par ailleurs, XYB se tient à la disposition des entreprises pour les informer des modalités de mise en oeuvre de la clause d'insertion.

Contact :

xyb

Tél. : XYBtél

Fax. : XYBfax

E-Mail : »

2. A l'article « conditions de la consultation » ajouter un point intitulé « insertion » et écrire :

« voir les articles ... et ... du cahier des clauses administratives particulières. »

3. A l'article « présentation des offres » et sous la rubrique « un projet de marché comprenant » ajouter :

« - une annexe à l'acte d'engagement « insertion par l'activité économique »

Le cahier des clauses administratives particulières

1. A la rubrique « pièces constitutives du marché – pièces particulières », ajouter :

« l'engagement relatif à la démarche d'insertion par l'activité économique »

2. A la rubrique « conditions d'exécution des prestations », ajouter un paragraphe « actions d'insertion »

L'engagement d'insertion

« Pour les lots ... les entreprises qui soumissionnent s'engagent à réaliser une action d'insertion de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Les personnes concernées par cette action seront des demandeurs d'emploi de longue durée, des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, des travailleurs handicapés reconnus par la cotorep, des jeunes ayant un faible niveau de formation ou n'ayant jamais travaillé...

Il leur sera obligatoirement réservé, à l'occasion de l'exécution du marché, ...% du temps total de travail nécessaire à la production des prestations, sachant que la main d'oeuvre représente, par hypothèse, ...% du montant du marché.

Cet engagement représente x heures de travail ou x équivalents temps plein sur la durée totale d'exécution du marché. »

L'accompagnement de l'action

« Afin de faciliter la mise en oeuvre de la démarche d'insertion, xya a mis en place une procédure spécifique d'accompagnement gérée xyb

Contact :

xyb

xybd

Tél. : XYBtél

Fax. : XYBfax

E-Mail :

Dans ce cadre, xyb a pour missions :

- d'informer les entreprises soumissionnaires, des dispositifs d'insertion
- de proposer des personnes susceptibles de bénéficier des mesures d'insertion avec le concours des organismes spécialisés
- de réaliser, à partir de la connaissance de la date prévisionnelle de démarrage des travaux, des actions de formation professionnalisante préalables à l'embauche, en lien avec les financeurs publics de la formation professionnelle.
- de fournir, à titre indicatif, la liste des opérateurs de l'insertion par l'activité économique concernés par les lots du marché.
- de suivre l'application de la clause et d'évaluer ses effets sur l'accès à l'emploi en liaison avec les entreprises. »

Le contrôle de l'action d'insertion

« Il sera procédé au contrôle de l'exécution des actions d'insertion pour lesquelles le prestataire s'est engagé.

A cet effet, il produit le premier jour de chaque mois tous les renseignements relatifs à la mise en oeuvre de l'action.

Le refus caractérisé de transmission de ces renseignements entraîne l'application d'une pénalité prévue à l'article...

En tout état de cause, le prestataire doit informer le maître d'ouvrage par courrier recommandé avec AR, qu'il rencontre des difficultés pour assurer son engagement. Dans ce cas, XYB étudiera avec le prestataire, les moyens à mettre en oeuvre pour parvenir aux objectifs. En cas de manquement grave du prestataire à son engagement d'insertion, le maître d'ouvrage peut procéder à la résiliation du marché dans les conditions prévues au CCAG. »

3. A la rubrique « Pénalités », ajouter un alinéa « non respect des obligations d'insertion » :

« - En cas de non respect des obligations relatives à l'insertion, l'entrepreneur subira une pénalité égale au nombre d'heures prévu par le marché et non réalisé, multiplié par 2 et multiplié par le SMIC horaire.

- En cas de défaut caractérisé d'information : pénalité de ... euros par jour de retard à compter de la mise en demeure par le maître d'ouvrage. »

Annexe au règlement de consultation

Article 1^{er} – Les principes

« L'entreprise retenue dans le cadre du marché s'engage à mettre en oeuvre une action d'insertion au bénéfice de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Afin de faciliter la mise en oeuvre de la démarche d'insertion, xya a mis en place une procédure spécifique d'accompagnement gérée par xyb.

Contact :

xyb

xybd

Tél. : XYBtél

Fax. : XYBfax

E-Mail : XYBmail

xyb a pour missions :

- d'informer les entreprises soumissionnaires, des dispositifs d'insertion
- de proposer des personnes susceptibles de bénéficier des mesures d'insertion avec le concours des organismes spécialisés
- de réaliser, à partir de la connaissance de la date prévisionnelle de démarrage des travaux, des actions de formation professionnalisante préalables à l'embauche, en lien avec les financeurs publics de la formation professionnelle.
- de fournir, à titre indicatif, la liste des opérateurs de l'insertion par l'activité économique concernés par les lots du marché
- de suivre l'application de la clause et d'évaluer ses effets sur l'accès à l'emploi en liaison avec les entreprises. »

Article 2 – Objet de l'insertion

« A l'occasion de l'exécution du marché l'entreprise retenue s'engage à réserver ...% du temps total du travail nécessaire à la production des prestations, sachant que la main d'oeuvre représente, par hypothèse, ...% du montant du marché.

Cet engagement représente X heures de travail ou X équivalents temps plein sur la durée totale du chantier. »

Article 3 – Les modalités de l'insertion

« Dans le cadre de son engagement, plusieurs formes de participation sont offertes aux entreprises :

1^{ère} option : le recours à la sous-traitance avec une entreprise d'insertion

2^{ème} option : la mutualisation des heures d'insertion

L'entreprise est en relation avec un organisme extérieur qui met à sa disposition des salariés en insertion durant la durée du marché.

Il peut s'agir d'une entreprise de travail temporaire d'insertion, d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification ou d'une association intermédiaire.

3^{ème} option : l'embauche directe

Elle peut se traduire par :

- le recrutement direct de demandeurs d'emplois
- le recrutement de jeunes dans le cadre de contrats en alternance (apprentissage, contrats de professionnalisation) »

Article 4 – L'insertion à l'issue du marché

« Pendant et à l'issue du marché, l'entreprise titulaire s'engage à faciliter les contacts des partenaires de l'opération avec les personnes en postes d'insertion et à transmettre les documents nécessaires à l'évaluation du dispositif conformément à l'article ... du cahier des clauses administratives particulières.

A l'issue des travaux, l'entreprise titulaire du marché s'engage à étudier toutes les possibilités d'embauches ultérieures des personnes en insertion formées sur le chantier. »

Article 5 – Présentation des documents

« L'action d'insertion est présentée par l'entreprise à partir de l'annexe à l'acte d'engagement « insertion par l'activité économique »

La non exécution de la clause d'insertion entraîne l'application d'une pénalité définie à l'article ... du cahier des clauses administratives particulières. »

Annexe à l'acte d'engagement

« L'entreprise

représentée par

- déclare avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et notamment de son article ... relatif à l'action obligatoire d'insertion en faveur de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
- s'engage à réserver, dans l'exécution du marché ...% du temps total du travail nécessaire à la production des prestations pour assurer la mise en oeuvre de l'action d'insertion, sachant que la main d'oeuvre représente, par hypothèse, ...% du montant du marché. Cet engagement représente l'équivalent de X heures de travail ou X emploi(s) d'insertion à temps complet sur la durée du chantier.
- s'engage à transmettre le premier jour de chaque mois tous les renseignements relatifs à la mise en oeuvre de l'action.

Modèle « type » pour un marché de service de qualification et d'insertion professionnelle (Article 30)

Ce modèle a été élaboré par Patrick Loquet, Maître de Conférences à l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis, Directeur du Réseau 21.

Règlement de Consultation (RC)

Marché de services d'insertion et de qualification professionnelles

Maître d'ouvrage :

Département :

Date limite de remise des offres :

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'insertion sociale et professionnelle d'habitants de , durablement exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

La (ou le) confiera au candidat retenu des prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans le cadre d'activités d'utilité sociale axées sur la préservation d'espaces publics 3 (nettoyage et/ou entretien).

Ces heures de travail rémunérées, support de la démarche d'insertion, seront obligatoirement accompagnées d'un dispositif d'accompagnement spécifique à chaque personne.

La (ou le)2 s'est engagée, à faire en sorte que la commande publique puisse contribuer à la cohésion sociale sur son territoire.

Dans cette dynamique, l'accès aux droits pour tous et notamment le droit au travail doit favoriser l'insertion des personnes qui connaissent de graves difficultés sociales.

L'accès à des activités salariées pour ces personnes est une étape indispensable à la reconstruction sociale.

C'est pourquoi il est demandé aux soumissionnaires de faire réaliser des activités d'utilité sociale liées à par des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Parallèlement à ce retour progressif dans le monde du travail et en partenariat avec les institutions spécialisées, des mesures de soutien socio-professionnel individualisées leur seront proposées.

Les prestations sont à réaliser 4

Leur description précise est indiquée dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 Etendue de la consultation

La présente consultation est soumise aux dispositions des articles du code des marchés publics.

2.2 Décomposition en lots et en tranches

Les prestations sont décomposées en un lot faisant l'objet d'une tranche unique.

2.3 Délai d'exécution

Le marché prend effet à la date de l'accusé de réception de sa notification et s'achève au

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la remise des offres.

Article 3 : Présentation des offres

Parmi les pièces administratives constituant l'offre et que doit fournir le candidat, il faut notamment exiger :

- une notice explicative décrivant le dispositif d'insertion envisagé et les modalités de son suivi ainsi que le dispositif d'accompagnement personnalisé.
- un devis estimatif formant décomposition du prix proposé.

L'acte d'engagement fait bien sûr partie des pièces exigibles sachant qu'il porte sur les prestations d'insertion, objet du marché.

Article 4 : Le jugement des offres

Les critères de jugement par ordre décroissant sont :

1. La pertinence de la démarche d'insertion.

Il sera tenu compte dans le jugement des offres :

- de l'expérience des candidats dans le domaine similaire,
- des qualifications du personnel d'encadrement,
- de la formation proposée aux salariés,
- du dispositif d'accompagnement et de soutien socio-professionnel envisagé.

2. Le coût du dispositif d'insertion sociale et professionnelle.

Article 5 : Condition d'envoi et de remise des offres

Article 6 : Renseignements complémentaires

Marché de services d'insertion et de qualification professionnelles

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'insertion sociale et professionnelle d'habitants de , durablement exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

La (ou le) confiera au candidat retenu des prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans le cadre d'activités d'utilité sociale axées sur la3 préservation d'espaces publics (nettoyage et/ou entretien).

Ces heures de travail rémunérées, support de la démarche d'insertion, seront obligatoirement accompagnées d'un dispositif d'accompagnement spécifique à chaque personne.

La (ou le)2 s'est engagée, à faire en sorte que la commande publique puisse contribuer à la cohésion sociale sur son territoire. Dans cette dynamique, l'accès aux droits pour tous et notamment le droit au travail doit favoriser l'insertion des personnes qui connaissent de graves difficultés sociales.

L'accès à des activités salariées pour ces personnes est une étape indispensable à la reconstruction sociale.

C'est pourquoi il est demandé aux soumissionnaires de faire réaliser des activités d'utilité sociale liées à par des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Parallèlement à ce retour progressif dans le monde du travail et en partenariat avec les institutions spécialisées, des mesures de soutien socio-professionnel individualisées leur seront proposées.

Les prestations sont à réaliser4

Leur description précise est indiquée dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Article 2 : Finalité des prestations

Les prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi sont effectuées dans le cadre de travaux d'utilité sociale.

Article 3 : Fondement de la démarche

Faciliter l'accès à des activités salariées pour des personnes en grande difficulté sociale est une étape indispensable à la reconstruction sociale de l'individu.

Le lien social et la reconnaissance sociale sont indissociables ; être rémunéré pour une activité un travail ou un service, reste aujourd'hui le symbole le plus clair de l'appartenance au corps social.

C'est donc autour de ce lien social que le processus d'insertion peut être bâti en faisant effectuer de manière salariée, par des habitants du quartier, des travaux socialement utiles.

Ces activités salariées sont la première étape d'un long parcours de réinsertion ou de professionnalisation.

Article 4 : Public concerné par le dispositif

La logique de cette démarche est d'habituer ou de réhabituer au travail des personnes sans qualification, n'ayant jamais travaillé ou ayant depuis longtemps perdu leur emploi : jeunes sans qualification ni expérience professionnelles, adultes demandeurs d'emploi, allocataires des minimas sociaux

Les personnes concernées par ce marché peuvent donc être clairement identifiées parmi les habitants de

Article 5 : Démarche d'insertion et d'accompagnement à l'emploi

Les heures de travail rémunérées, support de la démarche d'insertion, sont obligatoirement assorties d'un dispositif d'accompagnement spécifique à chaque individu. Cet accompagnement doit notamment décliner les étapes suivantes :

- entretiens individuels
- relations avec les différents partenaires sociaux
- suivi médico-social
- organisation de modules de formation
- période d'adaptation à l'emploi

Article 6 : Statut des personnes embauchées

Les personnes recrutées ont le statut de salariés du prestataire et dépendent totalement de son fonctionnement avec les droits et obligations qui s'y attachent.

Le prestataire informe trimestriellement le maître d'ouvrage des contrats de travail réalisés ainsi que de toute rupture de contrat. Un bilan écrit est transmis en fin de chaque trimestre et indique : un état non nominatif du personnel employé, le type de contrat, la durée de chaque contrat, les motifs de rupture de contrat.

Article 7 : Contrôle de l'exécution du marché

Dans le cadre de cette démarche d'insertion le prestataire s'engage à informer le maître d'ouvrage ou les personnes désignées par lui, de l'ensemble des contrats passés et des éventuelles difficultés d'application de ce cahier des charges. Le contractant s'engage à inviter le maître d'ouvrage ou les personnes désignées par lui à l'ensemble des réunions de coordination avec les partenaires.

A l'issue du marché, un bilan est transmis au maître d'ouvrage dans les trois mois qui suivent l'année de l'exécution des prestations concernant :

- un état non nominatif du personnel employé, précisant l'âge, le lieu d'habitation
- une situation de chaque employé à sa date d'embauche (niveau de qualification, situation familiale, projet professionnel ou de formation)
- une présentation détaillée de chaque plan individuel de soutien socioprofessionnel mis en place par les différents partenaires compétents
- le nombre d'heures effectuées par chaque personne
- une situation de chaque employé quittant l'entreprise, précisant les qualifications obtenues, les stages, les formations effectuées, les raisons de départ.

Article 8 : Nature et périodicité des missions confiées

Article 9 : Fournitures

Seuls les

sont fournis par les services de

Toute autre fourniture, de quelque nature que ce soit, est prise en charge directement et totalement par le prestataire.

Marché de services d'insertion et de qualification professionnelles Cahier des clauses administratives particulières

Article 1 : Objet du marché – dispositions générales

1.1 Objet du marché

1.2 Lots et tranches

1.3 Procédure de passation du marché

1.4 Délai de validité des offres

Article 2 : Pièces constitutives du marché

Parmi les pièces administratives constituant l'offre et que doit fournir le candidat, il faut notamment exiger :

- une notice explicative décrivant le dispositif d'insertion envisagé et les modalités de son suivi ainsi que le dispositif d'accompagnement personnalisé.
- un devis estimatif formant décomposition du prix proposé.

L'acte d'engagement fait partie des pièces exigibles sachant qu'il porte sur les prestations d'insertion, objet du marché.

Article 3 : Prix et règlement des comptes

Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des prix forfaitaires dont le libellé est donné au devis formant décomposition du prix forfaitaire.

Les paiements sont effectués sur présentation de factures portant le numéro de référence du marché.

Les factures sont établies mensuellement par le prestataire et précisent :

- les lieux, dates et durée d'intervention,
- la nature des tâches accomplies,
- le nombre de personnes concernées,
- le temps passé pour chaque tâche,
- le coût.

Les factures sont adressées à :

Article 4 : Délais d'exécution – pénalités

4.1 Délais d'exécution

Le marché prend effet à la date de l'accusé de réception de sa notification et s'achève le

4.2 Pénalité pour non remise du bilan d'activités

Dans le cas où le bilan d'activités (cité à l'article 7 du CCTP) n'est pas remis dans les trois mois qui suivent l'année d'exécution du marché, il est appliqué une pénalité de € hors taxe par jour calendaire durant lequel le manquement indiqué ci-dessus aura été constaté par le maître d'ouvrage ou son représentant.

4.3 Pénalité pour imperfection technique

En cas de tâches matérielles (support des prestations d'insertion) non effectuées ou considérées comme insuffisantes, un constat est effectué entre le maître d'ouvrage et le prestataire. La facturation correspondante est alors retenue jusqu'à la bonne exécution de ces tâches.

Article 5 : Préparation, coordination et exécution des tâches

5.1 Etat des lieux

Le prestataire est réputé connaître les lieux et déclare s'être rendu personnellement compte de leur situation exacte, de l'importance, de la nature des tâches à effectuer et de toutes les difficultés pouvant résulter de leur exécution.

5.2 Programme des tâches à effectuer

Le programme des tâches à effectuer est établi par le prestataire en coordination avec les services compétents de la ville dans un double objectif :

- responsabiliser les personnes en insertion sur l'importance de ces tâches,
- assurer un niveau de qualité satisfaisant au travail effectué.

Article 6 : Dispositions diverses

6.1 Assurances

Le prestataire doit justifier, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire d'une assurance garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommages causés par l'exécution des tâches liées à l'exécution du présent marché.

1. Indiquer le territoire concerné :

- les habitants de la commune de

- les habitants du (ou des) quartier(s) de

- les habitants d'un établissement public de coopération intercommunale

- les habitants du département de

2. Indiquer la collectivité publique concernée.

3 La préservation d'espaces publics est un exemple. D'autres activités sont envisageables dès lors qu'il s'agit de faire réaliser des tâches relevant de la qualification de manoeuvre.

4 Indiquer le lieu de réalisation des prestations

Marché de services d'insertion et de qualification professionnelles

Acte d'Engagement (A.E)

Maître d'ouvrage :

Département :

Date limite de remise des offres :

Article 1 : Identification du maître d'ouvrage

Nom, Adresse, Téléphone, Télécopie, Mel :

Nom, prénom, qualité du signataire :

Article 2 : Objet du marché

Marché de services d'insertion et de qualification professionnelles

Personne habilitée à donner les renseignements administratifs :

Personne habilitée à donner les renseignements techniques :

Personne habilitée à donner les renseignements sur la nature du marché :

Article 3 : Engagement du candidat

Je soussigné (Nom, prénom et qualité du signataire) :

- agissant au nom et pour le compte de la structure (Raison sociale, adresse) :
- faisant élection de domicile à (siège de l'association ou de l'entreprise) :
- après avoir pris connaissance CCTP et du CCAP

M' ENGAGE, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations d'utilité sociale, moyennant le prix global et forfaitaire de : (montant de l'offre).

Article 4 : Le règlement des comptes

3-1 Compte à créditer

Le Maître d'ouvrage se libère des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après prévus au présent contrat,

- Du compte ouvert au nom de :
- Code banque : Code guichet : Clé RIB :
- Sous le numéro :
- Etablissement détenteur du compte :
- Agence :

3-2 Mode de règlement

virement

3-3 Validité de l'offre

Cette offre est valable pendant un délai de 120 (CENT VINGT) jours à compter de la date de remise des offres.

Article 5 : Délai d'exécution

Le délai d'exécution du marché est de mois ou jours.

Pour l'association ou l'entreprise

M

Signature et cachet

Pour plus d'informations sur l'IAE

www.iae-aquitaine.org

Coordination, réalisation et édition



Avec le soutien de



Et la collaboration de



GARIE

Contacts : Isabelle CARLIER et Aurore PREVOT

28, avenue Gustave Eiffel - 33600 Pessac

Tel : 05 57 89 01 10 - Fax : 05 56 36 96 84

Mail : garie.aquitaine@orange.fr